

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D13
au territoire des communes de ECOURT-SAINT-QUENTIN et PALLUEL
TRAVAUX
réparation d'ouvrage d'art
Section hors agglomération
du 26 juin 2023 au 25 août 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

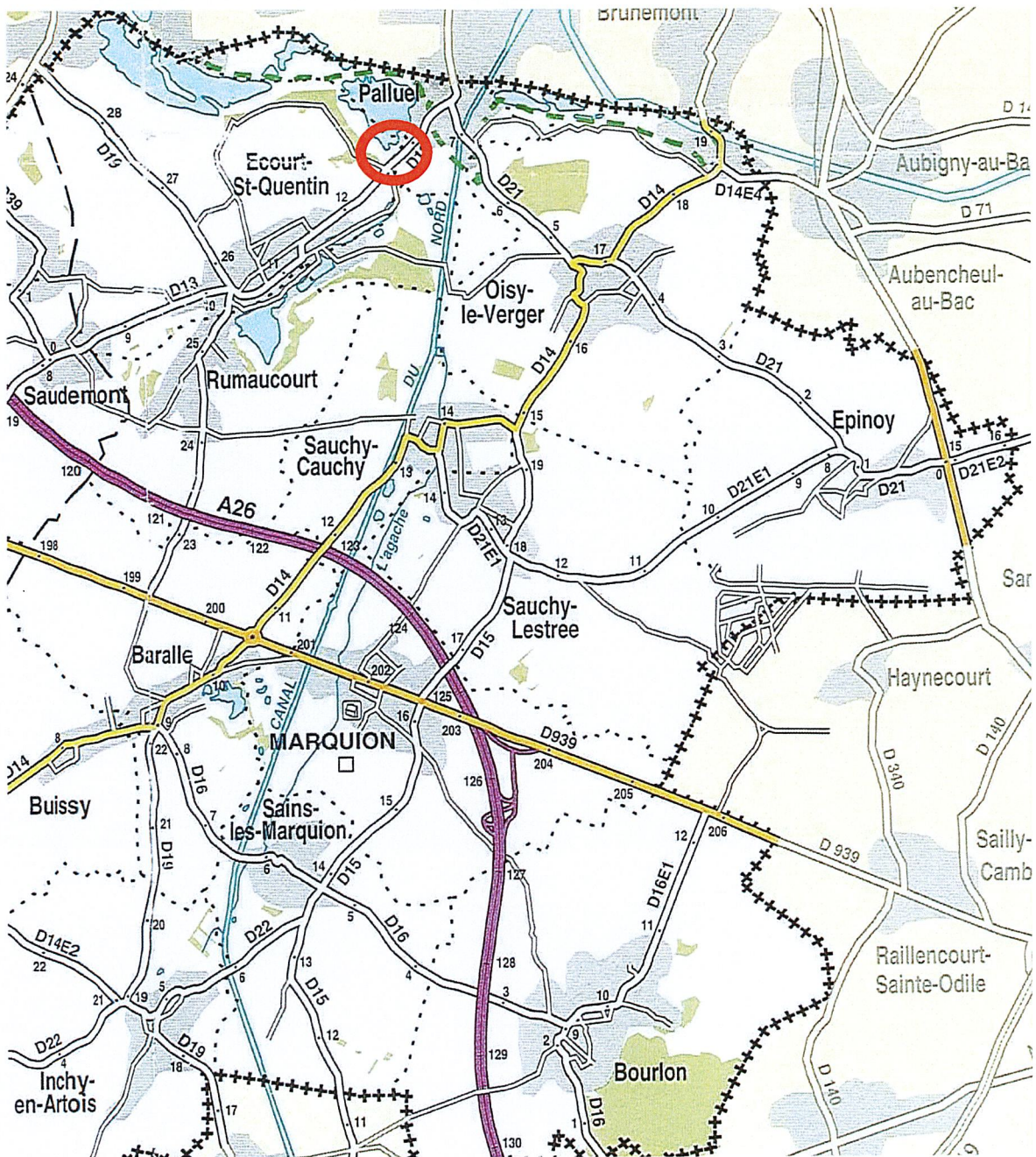
Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 22/06/2023, par laquelle NGE ARTOIS POLE ARRAS, fait connaître le déroulement des travaux de réparation d'ouvrage d'art, du 26 juin 2023 au 25 août 2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de réparation d'ouvrage d'art, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D13 du PR 12+750 au PR 12+870, hors agglomération, du 26 juin 2023 au 25 août 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de ECOURT-SAINT-QUENTIN et PALLUEL,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARQUION,



Restriction de circulation - Alternat par Feux tricolores
 RD 13 du PR 12+750 à 12+870 à Ecourt St Quentin
 Entreprise : NGE Artois Pôle Arras
 Pour le Département du Pas de Calais
 Durée 2 mois à compter du 26/06/2023

CHANTIER FIXE - AVEC EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE HORS AGGLOMERATION

Alternat par feux tricolores

ATTENTION : signaux AK et B = Classe 2 - dim AK = 1000mm, dim B = 850mm

